

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-10-2-5

Séance du jeudi 18 octobre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE PIEMONT VAL D'ARGENT PAYS WELCHE 2010 2013 ORGANISATION DE LA BOURSE AUX MINERAUX A SAINTE MARIE AUX MINES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-5-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la révision à mi-parcours du Contrat de Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013,
- VU la délibération n° CG-2011-5-2-4 du 8 décembre 2011 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue, au titre du Contrat de Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche, une subvention de 140 000 € à la Ville de SAINTE-MARIE-AUX-MINES pour l'organisation de la Bourse aux Minéraux en 2012 ;
- autorise le prélèvement des crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER